

# Economie de marché, autoritarisme d'Etat et développement économique : l'expérience algérienne

**Mourad BOUKELLA**

Faculté des Sciences économiques  
Université Alger 3

« Il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé »

**Albert Einstein**

La réflexion que nous soumettons au débat procède d'une préoccupation citoyenne profonde, partagée par beaucoup d'analystes de l'expérience algérienne de développement postindépendance, sur la situation économique et sociale du pays. Un demi-siècle après le lancement d'une stratégie d'industrialisation très prometteuse (1966-1978), plus de 25 ans après la « parenthèse enchantée » (très brève, il est vrai) des Réformes économiques (1988-1991), les perspectives ne sont pas encore franchement ouvertes et les chemins de la croissance et du développement restent encore à découvrir. Malgré la disponibilité de ressources financières très conséquentes, particulièrement au cours de la période 2000-2014, issues de la vente d'hydrocarbures, l'ère de l'après-pétrole, évoquée comme un leitmotiv tant dans le discours officiel que par l'opposition, n'est pas engagée de façon irréversible. Le fameux slogan des années 1970 : « semer le pétrole pour récolter le développement » demeure un vœu pieux. Le projet risque même de ne jamais se réaliser depuis que la COP 21 de Paris, à laquelle l'Algérie est partie prenante, a inscrit dans son agenda la perspective de sortir définitivement du carbone et que les prix du baril de pétrole ont entamé une chute conséquente à partir de juin 2014. Comment alors expliquer tous ces rendez-vous manqués avec le « décollage » économique et le progrès social tant espérés ?

La thèse la plus répandue, dans les milieux universitaires notamment, considère que l'impasse trouve sa source dans l'arrêt du projet d'industrialisation initié au cours des décennies 1960 et 1970. Ambitieux et original au point où des théoriciens du développement l'ont adopté comme modèle de référence pour les pays du Tiers monde, ce projet mettait en place, nous dit-on, un processus de modernisation irréversible de l'économie algérienne et était porté par les franges les plus progressistes de la société de l'époque. Mais, selon ce courant, il n'a pu être conduit à son terme, compte tenu de l'intrusion des « dogmes néolibéraux », introduits d'abord timidement au début de la décennie 1980, puis reconduits, approfondis et appliqués de façon plus systématique par les Réformateurs au cours de la décennie 1990, sous la pression des Institutions financières

internationales. Les multiples obstacles et freins à la modernisation et au développement du pays seraient donc liés à l'abandon de l'orientation socialiste de départ impulsée par un Etat autoritaire mais moderniste, et son remplacement par une orientation diamétralement opposée, celle du **diktat des marchés**, imposée par des forces sociales et politiques, internes et externes, favorables à la libéralisation rapide de l'économie.<sup>(1)</sup>

Nous voulons tester, dans cette contribution, une autre interprétation fondée sur l'idée que l'origine de l'échec n'est pas à rechercher dans les tentatives de mise en place d'un système d'économie de marché concurrentielle, encore très loin d'être une réalité en Algérie. Elle réside, au contraire, dans les difficultés à mettre en place un tel système. Plus précisément, elle est dans l'impossibilité objective de conduire une véritable transition vers l'économie de marché, compte tenu de la **nature autoritariste et rentière** du pouvoir politique de l'ère postcoloniale.

Pour construire notre argumentaire, il nous faut d'abord clarifier le concept d'économie de marché autour duquel persistent, à notre sens, tant de confusions et de malentendus (1<sup>ère</sup> partie). Nous puiserons ensuite dans les principales orientations de politique économique postindépendance quelques arguments démontrant, pour le cas algérien en tout cas, l'**incompatibilité** entre autoritarisme d'Etat et économie de marché (2<sup>ème</sup> partie). Une conclusion générale permettra de tirer quelques enseignements d'une telle expérience.

## 1- Le concept d'économie de marché : la nécessaire clarification

Il est aujourd'hui très difficile de trouver, y compris dans les écrits d'économistes universellement connus et reconnus, une définition claire et consensuelle de l'économie de marché. Galvaudée, celle-ci a fini par perdre son sens originel, tant dans l'esprit de ses encenseurs qui la prennent comme modèle incontournable et indépassable, que chez ceux qui la diabolisent et la repoussent pour des considérations strictement idéologiques. De sorte que le concept a fini par être relégué au rang d'une idéologie fonctionnant comme un voile davantage que comme un révélateur de la réalité observée. Or, « l'idéologie est souvent une réponse à l'ignorance », nous disent Bourguignon, F et Chavagneux, C, précisant que « lorsque l'on ne comprend pas comment fonctionnent les choses, lorsque la réalité est d'une extrême complexité, on a tendance à la simplifier outre mesure et à y plaquer des a priori en guise d'explication : les vertus absolues des libres marchés pour les uns ou du contrôle absolu de l'Etat pour les autres »<sup>(2)</sup>. Ceci explique la multiplicité des interprétations, différentes et souvent opposées, du concept d'économie de marché avancées par les analystes de l'expérience algérienne de développement depuis le lancement des Réformes économiques en 1988-1989<sup>(3)</sup>. D'où la nécessité de fournir un sérieux effort de clarification pour en percer les secrets.

---

1- Cette thèse est clairement exposée, notamment, in : Rebah, A (2011) : « Economie algérienne. Le développement national contrarié »- Alger- INAS Editions.

2- F. Bourguignon et Chavagneux, C (2012) : « L'économie n'est pas une science »- Alternatives économiques/ L'économie politique- n°55.

3- Un aperçu des « malentendus » autour du concept nous a été administré à l'occasion d'un débat, rapporté par la presse nationale entre juillet et septembre 2012, animé par deux Universitaires algériens vivant à l'étranger, sur les rapports marché et Etat. El-Watan (26-07-2012, 09-08-2012, 12-08-2012 et 14-08-2012), Liberté du 20-06-2012, Le soir d'Algérie du 24-09-2012.

En fait, le concept d'économie de marché est né au XIX<sup>es</sup> d'une véritable Révolution méthodologique opérée par les économistes néoclassiques (ou marginalistes), des auteurs fondateurs d'un courant de pensée fondé sur une représentation nouvelle du fonctionnement du système capitaliste né un siècle auparavant.<sup>(1)</sup> Ce courant rompt avec l'approche macroéconomique adoptée par les économistes classiques anglais (A. Smith, D. Ricardo, R.T Malthus, et J.S Mill,) et oriente l'attention sur le comportement d'individus réputés libres et rationnels (des homo-economicus) capables de décider et d'opter, parmi de nombreux choix possibles, pour la solution qui maximise leur satisfaction personnelle. Partant de l'hypothèse d'une situation de concurrence pure et parfaite comme forme de marché idéale, les marginalistes définissent l'économie de marché comme une économie décentralisée où existent des mécanismes autorégulateurs forts qui permettent la mise en cohérence des décisions d'une multitude d'acteurs économiques autonomes. Dans ce type d'économie, l'équilibre général (ou équilibre de plein-emploi) est assuré spontanément grâce à la flexibilité des prix sur les différents marchés. C'est l'idée du « Commissaire-priseur » de L. Walras, inspirée de la fameuse « main invisible » d'A. Smith. Si des déséquilibres apparaissent, ils ne peuvent être que passagers et sont corrigés automatiquement par les fluctuations, à la hausse ou à la baisse, des principales variables d'ajustement : niveau général des prix, taux de salaire réel, taux d'intérêt et taux de change réels. Autrement dit, le chômage ne peut y être que volontaire de la part d'agents économiques qui choisissent délibérément le loisir au travail, refusant de travailler au taux de salaire courant, tandis que le recours à la Loi des débouchés empruntée à JB Say permet de soutenir que les crises durables de surproduction généralisée à toute l'économie ne peuvent advenir.

C'est précisément sur ce « terreau » de la puissance autorégulatrice des marchés que s'appuie aujourd'hui la vision dite ultralibérale de l'économie, une économie où le contrat entre individus et la convention librement négociée entre eux ont vocation à remplacer les lois et les réglementations, tandis que les droits sociaux imposés par l'Etat social (ou Etat providence) cèdent progressivement la place à l'Etat gendarme. Les adeptes de cette vision en déduisent que le système d'économie de marché est le meilleur des systèmes parmi ceux historiquement connus, étant le seul capable de garantir à la fois une allocation optimale des ressources, et un fonctionnement sans crise durable de l'économie, à condition que l'intervention de l'Etat se réduise à ses seules fonctions régaliennes (sécurité des personnes et des biens, production des biens publics, émission de monnaie, prélèvement des impôts, stabilisation de l'économie,...).

Pourtant, cette représentation d'un marché nécessairement vertueux et parfait ne résiste pas à la confrontation avec les expériences historiques concrètes des Nations ou de l'économie mondiale dans son ensemble. Elle porte en elle des limites devenues particulièrement apparentes depuis la crise financière et économique que le capitalisme mondial traverse depuis 2008.

- La première limite est d'ordre méthodologique. Elle tient à sa relative incohérence. En effet, cette conception appréhende le marché simultanément comme référence obligée (une norme) et comme objectif vers lequel il faut tendre. Les Manuels et Traités de microéconomie en exposent le fonctionnement dans un modèle dit de « concurrence pure et parfaite ». Mais alors, explique R.Guerrien, comment admettre le caractère

---

1- Il s'agit de l'anglais Stanley Jevons (Université de Cambridge), de l'autrichien Carl Menger (Université de Vienne), et du français Léon Walras (Université de Lausanne), l'œuvre principale de chacun de ces auteurs ayant été publiée entre 1871 et 1874.

bénévole du Commissaire priseur qui assure la coordination des choix individuels, affecte les ressources de façon optimale (au sens de V. Pareto) et garantit en permanence l'équilibre général de l'économie, sans aucune rétribution pour ce « service » ? Pourquoi ce qui est admis pour le marché (réputé parfait) ne le serait-il pas pour l'Etat que les économistes libéraux saisissent comme agent nécessairement imparfait ? En fait, les marchés réels modernes fonctionnent tous sous la surveillance de nombreux contrôleurs, régulateurs et législateurs publics, donc de l'Etat. R. Guerrien écrit à ce propos : « Si les fonctionnaires sont « corrompus », « non incités », etc., et bien, le marché sera aussi affecté que l'Etat. L'issue serait-elle de « contrôler les contrôleurs » ? Mais qui le fera ? Faut-il instaurer un « supermarché » des « organisateurs du marché », un concours entre Commissaires-priseurs ? Mais qui sera le Commissaire-priseur, le grand arbitre désintéressé et incorruptible, qui organisera ce marché<sup>(1)</sup> » ?

-La seconde limite de cette interprétation du fonctionnement des marchés a trait à son manque de réalisme : elle ne décrit pas une économie réelle, mais une économie de marché idéale, désincarnée. En effet, elle suppose, comme nous l'avons dit, une situation de concurrence pure et parfaite, soit la réalisation de cinq conditions (exposées par F. Knight en 1921) que peu de marchés concrets peuvent réunir : atomisticité, information parfaite, homogénéité parfaite des produits échangés, accès sans entraves au marché et mobilité parfaite des facteurs de production. Autant dire que nous sommes en présence d'une fiction théorique.<sup>(2)</sup> Rien d'étonnant, dans ces conditions, que les politiques dites du « Consensus de Washington », issues de l'application de cette vision, aient conduit à des échecs répétés, n'ayant pu résoudre ni les inégalités sociales criantes, qu'elles ont contribué plutôt à approfondir, ni les crises économiques et financières successives, et les atteintes à la santé et à l'environnement qu'elles ont générées. Au point où les politiques de libéralisation illimitée des marchés, inspirées de cette approche sont en grande difficulté dans les pays anciens ou nouvellement industrialisés et ont largement échoué dans les pays en développement qui les ont appliquées. Nous assistons aujourd'hui plutôt à un reflux de ce que J.E. Stiglitz appelle le « fondamentalisme de marché » que d'autres auteurs nomment le « fanatisme de marché », cette tendance se trouvant confirmée par le retour, dans la plupart des pays, au protectionnisme et au « patriotisme économique »<sup>(3)</sup>.

C'est le grand mérite de J.M. Keynes (1883-1946) d'avoir, très tôt, saisi les limites du « discours » néoclassique, considérant que ce discours ne rend pas compte du fonctionnement réel d'une économie nationale. En rédisant sa « Théorie générale de

1- R. Guerrien (1990) : « L'économie néoclassique »- Paris- Ed. La Découverte- Coll ; Repères-  
2- J. Généreux (2014) note très pertinemment que les bourses des valeurs et les bourses de quelques matières premières sont les seuls cas où le marché réel fonctionne comme dans la théorie. Il s'agit de « systèmes d'échange concrets où peuvent être centralisés et confrontés tous les ordres d'achat et de vente d'un produit primaire ou d'un instrument financier... Ce sont des réseaux de télécommunications avec des intermédiaires spécialisés et des règles pour centraliser toutes les offres et les demandes, organiser des négociations et des transactions, afficher les prix d'équilibre, etc. ». Mais, précise-t-il, « pour les 99,99% des produits, il n'existe pas une bourse qui, à chaque seconde, informe les vendeurs et les acheteurs du prix d'équilibre » Ce ne sont donc pas les confrontations de l'offre et de la demande, mais les entreprises seules qui fixent, pour chaque produit, des centaines de prix selon la qualité, la marque, l'origine, la couleur du paquet, les promotions, le quartier du magasin,... « J. Généreux explique l'économie à tout le monde »- Editions du Seuil, mai 2014.

3- J.E Stiglitz (2002) : « La grande illusion »- Ed. Fayard

l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie » en 1936, J.M. Keynes ambitionne de lui substituer une autre manière de penser l'économie, un paradigme nouveau, radicalement différent du précédent. Il démontre, en effet, qu'une économie décentralisée ne possède pas de mécanismes autorégulateurs suffisamment puissants pour atteindre systématiquement l'équilibre général et le plein-emploi des ressources.

Cette critique, par Keynes, de la théorie néoclassique, est résumée de façon claire dans un ouvrage coordonné par J.L. Bailly. Il y est montré que, dans l'esprit de Keynes, l'économie réelle ne peut être représentée, à proprement parler, comme une « économie de marché ». En effet, le marché dont parlent les théoriciens de l'équilibre général n'est pas le lieu où peuvent s'ajuster les différentes décisions économiques, mais plutôt un lieu où se confirment ou s'infirmen les anticipations des entrepreneurs. Autrement dit, lorsqu'un marché se tient, leurs décisions sont déjà prises. De même, le niveau de l'emploi ne se détermine pas, comme le pensent les économistes néoclassiques, sur un « marché du travail » qui n'en est pas un, au sens classique de lieu de confrontation et de coordination d'une offre et d'une demande de travail. En effet, l'offre de travail par les salariés ne pèse aucunement, selon Keynes, sur le niveau de l'emploi, celui-ci résultant uniquement des décisions unilatérales prises par les entrepreneurs. De la même manière, le niveau de l'investissement ne se détermine pas sur « un marché du capital » puisqu'il dépend de la « demande effective » anticipée par les entrepreneurs, d'une part, et de la confrontation de l'efficacité marginale du capital et du taux d'intérêt, fixé sur le marché monétaire, d'autre part. Enfin, le marché réel des biens et des services n'est pas, non plus, un marché au sens traditionnel, dans la mesure où les prix n'y jouent pas le rôle de variables d'ajustement entre l'offre globale et la demande globale, comme le pensent les néoclassiques. Sur ce marché, les prix sont rigides à court terme, et ce sont plutôt les quantités qui remplissent la fonction d'ajustement.<sup>(1)</sup>

De cette analyse qui rompt avec la notion d'équilibre spontané de plein-emploi, Keynes déduit que la cause première du chômage ne réside pas dans l'inflexibilité des salaires qu'il considère, tout comme les prix des biens et des services, comme des variables rigides sur le court terme. Pour lui, le chômage est de nature involontaire et trouve sa source dans l'insuffisance de la demande globale. De ce fait, des situations de chômage durable peuvent advenir, et des crises de surproduction prolongées peuvent se manifester dès lors que la demande réelle est inférieure à la demande anticipée (demande effective) par les entrepreneurs. Ceci le conduit naturellement à plaider pour l'intervention de l'Etat dans la vie économique en vue de rétablir les grands équilibres que les marchés sont incapables d'assurer.

Pour autant, la rupture de Keynes d'avec le courant néoclassique doit être fortement nuancée. Keynes a bien révolutionné l'économie politique. Il est bien le fondateur de la macroéconomie moderne. Mais il ne peut être considéré comme un « Révolutionnaire », au sens politique du terme. Il n'a prôné ni lutte des classes, ni dictature du prolétariat. Il appartient à l'aristocratie éclairée anglaise et, à ce titre, il est avant tout un défenseur de l'économie libérale de marché dont il veut « seulement » améliorer le fonctionnement. C'est parce que les marchés ne peuvent assurer durablement le plein-emploi qu'il en appelle à l'intervention de l'Etat pour soutenir conjoncturellement la croissance, à travers des outils de politiques économiques contra-cycliques, monétaires et budgétaires. Par ailleurs, il faut se rappeler que l'analyse keynésienne se limite au court terme et qu'aucune proposition de l'auteur n'est avancée concernant la longue période. Des

1- J.L. Bailly et alii (2003) : « Macroéconomie »- Ed. Bréal- France.

questions aussi importantes que la répartition des revenus et son impact sur les équilibres macroéconomiques, le lien entre inégalités sociales et croissance, le rôle des institutions hors-marché, comme l'éducation et la formation, ou encore le développement durable, sont ainsi laissées en suspens.

Depuis la seconde Guerre mondiale, nombre de travaux ont tenté la construction d'une synthèse entre les deux conceptions, néoclassique et keynésienne, de l'économie de marché<sup>(1)</sup>. Il en a résulté une définition, relativement consensuelle, selon laquelle la caractéristique fondamentale de l'économie de marché est l'autonomie relative de la sphère économique par rapport aux autres sphères d'activité. L'économie de marché serait, ainsi, un mode d'affectation des ressources dans une société où « les comportements à l'égard de la richesse matérielle peuvent être considérés comme relativement indépendants des autres aspects de la vie sociale des individus »<sup>(2)</sup>. Cette hypothèse -fondamentale- fait des agents économiques, publics et privés, des acteurs jouissant d'une large liberté d'initiatives et d'actions, notamment dans l'expression de leurs préférences individuelles, pour saisir les opportunités d'affaires que leur offrent les marchés, dans un cadre transparent où la concurrence entre acteurs est strictement règlementée par la Loi, donc par l'Etat. Transparence et concurrence loyale sont garanties par des Institutions indépendantes (comme les Autorités de régulation dans les industries de réseaux) qui assurent la fluidité de l'information, si nécessaire au bon déroulement des négociations. C'est d'ailleurs cette indépendance relative des comportements économiques propre à l'économie de marché qui rend possible l'existence- et l'analyse- d'une logique économique que les économistes peuvent modéliser, dès lors que ces comportements sont stables dans le temps et que la sphère économique est parfaitement distincte des autres sphères de la vie sociale. Il semblerait qu'à ce stade du développement historique de l'humanité, seule l'économie politique, dont l'objet est précisément l'économie de marché, permet ce découpage de la « totalité sociale » pour les besoins de l'analyse.

Une autre caractéristique fondamentale de l'économie de marché, également déduite des travaux de synthèse, est le nécessaire engagement de l'Etat dans la vie économique, dans une société où la propriété privée est la forme de propriété dominante, où les droits de propriété sont clairement établis et où existent des tribunaux pour les faire respecter. L'expérience historique enseigne qu'aucun marché ne peut fonctionner, ni même exister, sans l'intervention de l'Etat qui fixe les règles de son fonctionnement. Le marché n'a été, nulle part, une apparition spontanée. Il est, partout, une création de l'Etat, donc une construction sociale (une institution), née de l'encadrement et du soutien des Pouvoirs publics, à travers une réglementation très stricte. En d'autres termes, le marché a toujours besoin d'un Etat fort pour fonctionner correctement. C'est ce type d'Etats forts qui a permis l'émergence de pays comme la Chine, la Corée du sud, la Malaisie, la Russie, le Brésil ou la Turquie, pays pourtant réputés pour être des économies de marché. Evidemment, cette réalité suffit à elle seule à disqualifier les thèses ultralibérales sur le désengagement nécessaire de l'Etat de la sphère économique comme condition de développement et de sortie de la crise, dans le contexte actuel de mondialisation.

Troisième et dernière caractéristique fondamentale de l'économie de marché : celle-ci ne peut être confondue, comme c'est souvent le cas, avec le capitalisme. L'historien

---

1- Le point nodal de cet effort de synthèse est la construction du fameux modèle standard IS/LM/BP auquel ont contribué, entre autres, J.Hicks, Phillips, R. Mundell, M. Fleming.

2- P.N.Giraud (2005) : « Initiation à l'économie »- Polycopié- Ecole des Mines de Paris-

F. Braudel, les économistes F. Perroux, J.K. Galbraith et J.E. Stiglitz, entre autres, ont invité à sortir de ces confusions mentales qui associent économie de marché et capitalisme, concurrence et guerre économique. L'économie de marché est un système qui suppose la liberté d'accès au marché des offreurs et des demandeurs. Ce système a besoin de liberté d'initiatives des acteurs, mais aussi, on l'a vu, de régulation politique et juridique assurée par un droit de la concurrence clair, notamment pour se prémunir contre les positions dominantes. Il est, comme l'écrit P. Viveret, « l'espace privilégié de la négociation, les rapports entre les hommes prenant le pas sur les rapports entre les choses »<sup>(1)</sup>. Le capitalisme, au contraire, accorde une confiance totale aux forces du marché et substitue systématiquement la logique de puissance à la logique marchande (d'échange). C'est pourquoi il privilégie les rapports entre les choses (la fétichisation de la marchandise) et prône l'élimination de la concurrence au moyen de la dérégulation. Le même auteur explique que « Là où l'économie de marché voit dans la concurrence une vertu impliquant un jeu à somme positive, gagnant-gagnant, (concourir, c'est courir ensemble), le capitalisme prône la guerre économique comme jeu à somme nulle, avec nécessairement un gagnant et un perdant »<sup>(2)</sup>. C'est très précisément cette conception belliqueuse des relations entre Nations rivales en quête de leurs intérêts égoïstes, sous la houlette du capitalisme, qui a conduit l'Occident à sombrer dans le suicide collectif des deux Guerres mondiales, après avoir fortement contribué, par ses découvertes scientifiques et technologiques, à sauver une grande partie de l'humanité de la faim et de la misère.<sup>(3)</sup>

En résumé, notre définition de l'économie de marché exclut sa perception comme économie sauvage, immorale, inhumaine, fonctionnant au profit exclusif des oligarchies financières régnantes. A la suite de J. Généreux, nous la saisissons plutôt comme « une organisation sociale qui confère un rôle essentiel aux lois du marché, mais qui exige à la fois une régulation politique de l'économie (c'est-à-dire un Etat fort) et la soumission du politique à la souveraineté des citoyens (c'est-à-dire un Etat de droit, un Etat démocratique) ».<sup>(4)</sup>

Partant de cette interprétation du système d'économie de marché, nous soumettons au débat l'hypothèse selon laquelle l'autoritarisme d'Etat, comme système politique, est l'antinomie même de l'économie de marché, telle que nous venons de la définir. Parce qu'il n'est ni un Etat fort, ni un Etat de droit, il génère des pratiques politiques et économiques parfaitement contradictoires avec l'autonomie de la sphère économique, le respect de la libre initiative des acteurs et le recours à la libre concurrence entre eux dans un cadre organisé. L'expérience algérienne en offre, nous semble-t-il, une bonne illustration.

## **2. L'autoritarisme rentier algérien : un système antinomique de l'économie de marché**

Une clarification s'impose à ce niveau : dans notre esprit, l'autoritarisme d'Etat n'a rien à voir avec l'autorité exercée par l'Etat dans son rôle classique de régulateur ou de stratège, ou dans sa mission de faire respecter les « règles du jeu » entre acteurs. Il renvoie plutôt à une culture étatiste - dirigiste qui consiste à légitimer des pratiques

---

1- P. Viveret, cité par P. Boyer (1997): Mondialisation au-delà des mythes- Alger- Casbah Ed.

2- P.Viveret- op.cit

3- Lire sur ce point l'excellente contribution de D. Cohen (2009): « La prospérité du vice- une introduction (inquiète) à l'économie »- -Ed. Albin Michel.

4- J. Généreux (2008) : Les vraies lois de l'économie - Ed. du Seuil- Coll. Points.

de reconstruction systématique de l'économie « par le haut » et à imposer un contrôle tatillon à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique<sup>(1)</sup>. Il est synonyme de centralisation-concentration excessive du pouvoir politique et économique, de refus des contre-pouvoirs institutionnels et d'absence d'implication- participation réelle de la collectivité aux décisions la concernant au premier chef. Produit d'un pouvoir politique opaque, monopolistique et anti-démocratique, l'autoritarisme est aussi la négation, par les Décideurs, du devoir de rendre des comptes aux citoyens sur leurs actions et sur les résultats de celles-ci, malgré l'existence d'Institutions formelles (Assemblées « élues », Cour des comptes,...) dont la vocation est précisément le contrôle de l'action publique.

En Algérie, ce système se nourrit à la fois du populisme au plan idéologique et doctrinal, et de la rente pétrolière au plan économique.

- Populiste, l'autoritarisme est la négation de toute velléité d'autonomisation de la sphère économique, publique et privée, mais aussi de la société civile, par rapport au pouvoir politique. Refusant de reconnaître publiquement l'existence même des conflits sociaux et politiques au sein de la société, cette doctrine repose sur l'idée que l'Etat est le dépositaire naturel des intérêts de la majorité du peuple, qu'il est le seul à disposer de la légitimité d'intervention dans l'économie, et que lui seul a la volonté et la capacité d'utiliser de la façon la plus rationnelle et la plus juste, les ressources de la Nation, à l'exclusion de tous les acteurs privés qui, évidemment, ne seraient mus que par leurs seuls intérêts privés, égoïstes. Il s'agit là d'un choix doctrinal profondément ancré dans la plupart des textes fondateurs de la Révolution algérienne, notamment dans le Programme de Tripoli (mi-juin 1962) et dans la Charte d'Alger (1964). Dès l'origine, ce choix exprimait un penchant des militaires et des politiques arrivés au pouvoir en faveur du « socialisme » comme idéologie dominante et de l'étatisme comme pratique sociale dominante. Une telle orientation a servi à délégitimer durablement le capital privé productif dénoncé comme ennemi de la Révolution et comme allié potentiel du capitalisme mondial en général, et du système colonial français en particulier. D'où la marginalisation, prégnante encore aujourd'hui, de l'embryon de bourgeoisie nationale, industrielle et agricole, son confinement dans des activités dites non stratégiques, et sa relégation au second rang dans le processus de développement du pays.<sup>(2)</sup>

- L'idéologie populiste avait besoin d'une base matérielle pour se reproduire. L'occasion de constituer une telle base est offerte à la nouvelle classe dominante par le contrôle absolu des richesses pétrolières après leur nationalisation en février 1972, transformant ainsi l'économie algérienne en une économie de rente, et le système

---

1- M. Miaille (1978) : L'Etat de droit – Paris- Ed. PUG- Maspéro.

2- Un auteur, A. Mokrani, relève la profondeur historique de cette pratique proche du système colbertiste expérimenté en France. Elle aurait prévalu déjà à l'époque ottomane. En effet, l'Etat turc aurait décrété que tout projet manufacturé d'importance relevait de son monopole. Il excluait ainsi le capital industriel privé autochtone du système productif, alors même qu'il accordait des privilèges aux sociétés européennes de commerce et d'industrie. Citant Dj. Liabès, l'auteur note que cette même conception est ensuite reconduite pendant toute la colonisation française au cours de laquelle, malgré la très timide tentative de développement industriel inscrite, en fin de parcours, dans le Plan de Constantine, « la production industrielle contrôlée par les Algériens avait peu d'impact pour constituer la base éventuelle d'une bourgeoisie nationale »- A. Mokrani(2012) : « Analyse sociologique de la crise du capital privé dans l'Algérie indépendante », in : « Les indépendances au Maghreb »- sous la Direction de A. Mohand-Amer et B. Benzenine-CRASC Oran/ IRMC.



politique algérien en système autoritariste de type rentier. On entend par là le fait que la reproduction de la base économique et sociale est fondée, non sur le prélèvement obligatoire d'un surplus interne généré par le travail et mobilisable à des fins d'accumulation, mais sur un surplus externe tiré de l'exportation d'hydrocarbures. Dans ce système, l'Etat autoritaire tire sa toute puissance de son rôle de distributeur exclusif d'une rente convertie en importation de biens d'équipements et de technologies, de services, de produits de consommation courante, etc... D'où la configuration atypique de l'économie algérienne, marquée par une double dépendance de la société vis-à-vis de l'Etat, et de ce dernier vis-à-vis du prix du baril de pétrole, une variable exogène, non maîtrisable localement. En conséquence, l'Etat rentier est perpétuellement dans une situation foncièrement instable, contraint de négocier en permanence son maintien et sa reproduction à la fois avec la société (pour le partage de la rente) et avec l'ordre mondial qui lui assigne d'autorité sa propre place dans la division internationale du travail.

Tel est le fondement du système politico-économique autoritariste de l'Algérie indépendante, saisi à travers trois invariants de la politique économique de l'Etat : la gestion administrative de l'économie, la valorisation externe des hydrocarbures comme pivot du développement économique, et l'utilisation des dépenses publiques comme principal outil de régulation socio-économique. Pour autant, l'action de l'Etat dans le domaine économique n'a pas suivi un cours linéaire. Elle a connu des évolutions sensiblement différentes et des inflexions, en lien avec les changements des rapports de force internes et avec les mutations du contexte géostratégique mondial. Aussi, en fixant des repères, à partir de dates charnières, il est possible de distinguer trois grandes phases historiques relativement homogènes :

2-1 La première phase, allant de 1962 à 1988, correspond à l'ère de l'économie administrée. Elle est marquée par l'hégémonie absolue exercée par l'Etat sur l'économie. Ce dernier est l'acteur principal, voire exclusif, en tant qu'investisseur, producteur, financier, employeur et régulateur. Il est le centre unique de direction de la décision économique. Il contrôle l'exploitation des terres agricoles les plus riches du pays, la quasi-totalité de la sphère industrielle et des circuits de commercialisation interne et externe, à travers la constitution d'un puissant secteur public à direction étatique, chaque entreprise publique monopolisant une branche d'activité. Au cours de cette phase d'économie administrée, les entreprises publiques, qui ont absorbé l'essentiel des ressources matérielles et humaines disponibles, ont fonctionné selon une logique qui s'apparente très peu à la rationalité propre à l'économie de marché, fondée avant tout sur les exigences de la rentabilité financière. Elles ont été conçues comme des entités quasi-administratives, en charge de missions de service public et donc dispensées de l'obligation de résultats en termes de performances et de compétitivité. Par ailleurs, l'organisation administrée de l'économie a laissé peu de place à l'initiative privée, nationale ou étrangère. Les IDE sont totalement prohibés par la Loi, tandis que le privé national est à peine toléré, confiné dans des créneaux de produits considérés comme moins essentiels comme la deuxième transformation alimentaire, le petit commerce, l'hôtellerie et la restauration.

2-2- La seconde phase (1988-1998) est inaugurée par le lancement des grandes Réformes de 1988-1989. Un nouveau paradigme de développement est lancé, consécutivement aux échecs du système d'économie administrée, mais aussi à la prégnance de l'idéologie néolibérale triomphante à l'échelle mondiale. Face à l'affaiblissement du pouvoir d'achat international de l'Algérie à la suite du retournement du marché pétrolier

en 1985-1986, les Pouvoirs publics acceptent le rééchelonnement de la dette extérieure en 1989 et en 1991 et signent avec le FMI un Programme d'Ajustement Structurel (1995-1998) très contraignant. Ils adoptent une politique économique libérale visant explicitement la transition vers une économie de marché concurrentielle et ouverte. Des Lois sur l'Autonomie des entreprises publiques sont promulguées, énonçant le principe de leur émancipation vis-à-vis de l'Etat au profit des règles strictes du marché jugées plus efficaces, tandis qu'une place plus grande est aménagée à l'initiative privée, tant dans la sphère productive que dans le commerce intérieur et extérieur. D'une part, cette réorientation a favorisé l'apparition d'entreprises industrielles privées nouvelles, conglomerats familiaux nationaux, organisées en groupes industriels, opérant dans les différents secteurs en concurrence avec les grandes entreprises publiques encore dominantes dans leurs branches respectives, ainsi que des firmes étrangères nouvellement installées dans le pays. D'autre part, la sphère du commerce d'importations a connu un mouvement de libéralisation/ démonopolisation/ privatisation encore plus intense.

Chacun des grands créneaux d'importation, agricoles et industriels, finis ou demi-produits (alimentation, médicaments, matériel médical, textiles, matériaux de construction, etc....) voit émerger des entreprises privées peu nombreuses, organisées souvent en véritables cartels, monopolisant l'essentiel de l'activité d'importation.

Cependant, la transition ouverte au cours de cette période est plutôt marquée par un mouvement de réformes libérales en trompe-l'œil. D'une part, présentées comme des dispositifs et des instruments de rupture avec l'économie administrée, les restructurations physiques successives des entreprises publiques économiques ont laissé inchangée la réalité d'un pouvoir de décision très centralisé. D'autre part, entre 1988 et 1998, la levée des barrières à l'entrée des différents secteurs a fait du capital privé le premier bénéficiaire des Réformes. Mais la recomposition s'est opérée au travers de l'ouverture de branches d'activité auparavant monopoles d'Etat et non par la privatisation des grandes entreprises publiques du secteur.

2-3- Si la période 1988-1998 a connu une sérieuse altération de l'autoritarisme du fait de l'affaiblissement de la capacité financière de l'Etat, la période suivante (1999-2014) sera témoin d'un retour de balancier consécutivement à la reprise des prix internationaux du baril de pétrole dans le sens de la hausse. Les recettes pétrolières « explosent » littéralement, ce qui a permis à l'Etat, non seulement de résister au mieux à la crise financière internationale, mais aussi de consolider sa position financière externe. L'aisance financière est telle que les autorités politiques peuvent se payer le luxe de revenir sur les Réformes économiques et politiques engagées du temps des « vaches maigres ». Elles disposent désormais des moyens financiers de se passer du recours à l'endettement extérieur, ainsi qu'à l'appel à l'épargne des ménages et des entreprises. Mieux encore : c'est l'amélioration de son pouvoir d'achat international qui a permis à l'Etat de résister à la vague des « printemps arabes » par le biais du recours massif à l'importation des produits de première nécessité, à des transferts sociaux conséquents (entre 15 et 20% du PIB entre 2000 et 2010) et, plus généralement, à la satisfaction des revendications salariales de toutes les catégories sociales. Dès lors, cette période allant de 1999 à juin 2014 correspond à la résurgence de l'autoritarisme comme doctrine et comme pratique, c'est-à-dire à la récupération, par l'Etat algérien, du monopole de la décision économique à son seul profit. Les grandes réformes structurelles sont à nouveau remises à plus tard. Les multiples barrières à l'entrée des IDE, les résistances manifestes à l'accession à l'OMC, le blocage délibéré du vieux projet d'Union du Maghreb Arabe

(UMA), ainsi que le gel de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne que l'Algérie a signé, du reste, relativement tardivement<sup>(1)</sup>, témoignent de cette volonté de contrôle étatique absolu de l'économie.

Deux exemples suffisent pour illustrer notre propos sur l'incompatibilité absolue, consubstantielle, de l'autoritarisme avec les principes de base de l'économie de marché.

- Le premier exemple porte sur le rapport Etat-entreprises. Dans une économie de marché, ce rapport est fondé sur la coopération et la recherche de compromis pour concilier, au mieux, intérêts privés et intérêt collectif. Ce sont les Autorités de régulation, institutions autonomes, indépendantes de l'Administration, qui remplissent généralement cette fonction. Dans tous les pays émergents, l'alliance Entreprise et Etat a constitué l'élément moteur du décollage économique. Ceci n'est pas le cas en Algérie. S'agissant des entreprises publiques, la négation de leur autonomie dans la prise de décisions est un fait admis de tous, d'où la crise permanente de leur gouvernance. Des Fonds de participation aux Holdings à onze, puis aux Holdings à cinq, et enfin aux Sociétés par actions et aux Sociétés de Gestion de Participation, il est possible de faire correspondre à chaque nouvelle réforme un nouveau tour de vis dans le sens de leur mise sous tutelle. Encore aujourd'hui, la question de la redéfinition du mode d'exercice de la propriété publique (ou droits de propriété) demeure en suspens. La frontière entre les prérogatives de l'Administration (l'Etat) et celles des entreprises publiques est imprécise et il est bien difficile de situer le centre effectif de la décision économique en ce domaine. Ceci est attesté, par exemple, par le fait que la nomination des Dirigeants des entreprises publiques procède davantage de leur fidélité politique au Pouvoir que de leurs compétences intrinsèques. Nous sommes donc manifestement face à des réformes successives virtuelles cachant -mal- un fonctionnement informel du secteur<sup>(2)</sup>. Si la décision économique réelle n'est pas exercée par les Dirigeants des Entreprises publiques, qui en détient le pouvoir réel ? Les Sociétés de Gestion des Participations (SGP) récemment dissoutes ? Le Conseil des Participations de l'Etat (CPE) présidé par le chef du Gouvernement ? Le Conseil des Ministres présidé par le chef de l'Etat ? D'autres sphères non apparentes ? La longévité du système politique algérien procède justement de l'opacité des centres de décisions réels, de la difficulté à les localiser. Ceci permet au Pouvoir réel de ne répondre ni politiquement ni pénalement de ses actes puisque ce sont des Institutions formelles qui en assument légalement la responsabilité, tout en offrant une légitimité à ce même Pouvoir réel.<sup>(3)</sup> Quant aux entreprises privées, leur rapport à l'Etat est fondé, là encore, davantage sur une logique de domination/subordination que sur une logique de coopération ou de partenariat. Nous savons que les

---

1- Rappelons que l'Algérie détient le record mondial de longévité dans les négociations pour l'accèsion à l'OMC puisque celles-ci ont démarré en 1987, soit à l'époque du GATT, l'ancêtre de l'OMC, alors que la Tunisie et le Maroc en sont membres depuis sa création. Quant à l'UMA, il suffit de se souvenir que le projet d'intégration maghrébine date de la fameuse rencontre de Tanger entre les responsables algériens, marocains et tunisiens en 1958, soit à la même période que le lancement du projet de Communauté économique européenne en 1957, pour mesurer l'ampleur du gâchis dans ce domaine. Enfin, l'Algérie a signé l'Accord d'association avec l'UE en 2002 (entrée en vigueur en septembre 2005), alors que La Tunisie et le Maroc y ont adhéré respectivement en 1996 et 1998. L'Accord est, depuis 2010, en cours de renégociation, sur demande de la partie algérienne.

2- Boukella, M (2005) : « La notion de propriété virtuelle appliquée aux entreprises agroalimentaires publiques en Algérie », in : Actes du Colloque international sur la Gouvernance- Alger- 20et 21-11-2005- Revue IDARA- ENA- Vol. 5- n°30

3- Voir, sur ce point, l'interview de N. Djabi - El-Watan du 08-06-2012

décisions finales en matière de régulation de l'économie ont toujours échappé au secteur privé, ceci en violation de l'article 37 de la Constitution qui garantit explicitement la liberté de commerce et d'industrie à tous les algériens.

- Le second exemple concerne le secteur dit informel. On sait la place importante que ce secteur occupe dans l'économie, même si, par définition, sa quantification est très difficile. Il faut y inclure le marché informel des devises (ou marché du change parallèle) dont on dit que 45 milliards de dollars de liquidités y circulent, soit environ 20 à 25% du PIB. Or, la législation instituant les bureaux de change privés existe depuis décembre 1996 et certains de ces bureaux auraient même reçu l'agrément des autorités monétaires. Pourquoi alors ce retard ? Des difficultés d'ordre technique existent sûrement, comme la fixation de marges bénéficiaires incitatives pour les cambistes (limitées à 1% par la législation) ou la résolution de la question de la collecte des ressources en devises en dehors du guichet Banque centrale, ou encore la nécessaire stabilisation du taux de change effectif réel. Mais le principal obstacle, nous semble-t-il, n'est pas d'ordre technique mais politique. Nous avons, en effet, rappelé que la visibilité des pratiques économiques et la transparence dans la prise de décisions sont des vertus cardinales de l'économie de marché. Nous avons vu également que l'autoritarisme s'accommode très mal de cette même transparence. Nous déduisons alors que, loin d'être un épiphénomène situé en dehors de l'économie « formelle », légale, l'informel renvoie à la nature profonde d'un Etat incapable d'imposer une discipline à tous, de leur faire appliquer les « règles du jeu » qu'il a lui-même édictées. D'où leur transgression systématique par des agents qui réussissent à imposer leurs propres règles, sur la base de comportements économiques parfaitement rationnels, maximisant leurs gains en profitant simultanément des avantages que peut leur donner la réglementation officielle, et des défaillances des institutions publiques chargées de son application. En tout état de cause, il faut bien voir qu'il s'agit ici d'une « illégalisation » voulue, organisée, de l'économie. Car l'application effective de ces règles exigerait de l'Etat autoritariste une gestion de la rente plus apparente, plus efficace et plus juste. Ce faisant, elle lui ferait perdre sa mainmise sur la répartition de cette ressource. Plus précisément, elle obligerait l'Etat à changer le mode actuel de répartition fondé sur le clientélisme, en un mode fondé sur l'effort productif fourni par les agents économiques. Voilà, nous semble-t-il, la raison –politique– principale qui pousse l'Etat à maintenir délibérément l'économie informelle, c'est-à-dire une économie illégale, une économie hors-la loi. Celle-ci constitue, pour les groupes sociaux qui contrôlent l'Etat, une source discrète et rapide d'accumulation de capital et de richesses amassés davantage dans les activités commerciales dites « de bazar ». Ceci ne peut être le cas dans une économie de marché où la richesse est liée en grande partie à l'activité productive et légale, constituée généralement sur la très longue période, transmise de génération en génération. Une simple lecture du dernier Recensement économique 2011 publié par l'ONS donne un aperçu très clair de l'orientation générale de l'économie vers les activités compradores. Du reste, contrairement à une idée-reçue très répandue dans les médias ou même dans certains travaux universitaires, une économie informelle ne peut être analysée comme un simple « disfonctionnement » produit d'une bureaucratie trop lourde à laquelle les agents économiques chercheraient à échapper. Dans l'économie réelle, il n'y a pas plus d'activités informelles qu'il n'y a d'agents économiques informels. Ce que nous appelons « informel » est en fait une forme d'organisation sociale de l'économie imposée par l'autoritarisme de l'Etat. Objectivement, ce système de gouvernance ne peut être porteur d'une volonté réelle de lutte contre des phénomènes (l'informel, la

corruption, les passe-droits, ...) qui le nourrissent et le perpétuent. Dans le même temps et, paradoxalement, l'impossibilité d'appliquer une règle fondamentale de l'économie de marché- la transparence- conduit l'Etat autoritariste à un désengagement de ses missions de régulation, et donc à son affaiblissement. La cohabitation d'un régime politique fort et d'un Etat-régulateur faible traduit bien une réalité essentielle du système algérien.

Au total, tout se passe comme si les fluctuations des recettes tirées des exportations d'hydrocarbures (et celles des recettes fiscales qui en découlent) commandent en dernière instance l'orientation générale des politiques économiques et des politiques de développement. En effet, l'économie tout entière est prise dans un mouvement pendulaire strictement commandé par les retournements du prix du baril de pétrole, variable exogène et donc non maîtrisée localement. Le mouvement est alors favorable lorsque cette variable augmente, comme entre 1974 et 1985, puis de 2000 à 2014, et tourne à la catastrophe lorsqu'elle dégringole, comme en 1985-86 ou depuis juin 2014. Le même mouvement cyclique continue, encore aujourd'hui, à rythmer la vie économique nationale, bloquant ainsi la transition d'une économie administrée et rentière vers une économie productive, diversifiée et compétitive.

## Conclusion :

Trois points peuvent être retenus en guise de conclusion :

- Nous avons essayé de montrer que l'économie de marché n'est ni une économie de bazar, ni la jungle. C'est aussi notre responsabilité d'inviter les collègues et l'opinion publique à se méfier des idées-reçues. Celle-ci en est une, et pas des moindres. <sup>(1)</sup> En l'occurrence, il faut se méfier d'abord des thuriféraires de l'économie de marché qui la présentent comme un système idéal, fondé sur des lois naturelles, immuables, que l'Homme doit simplement connaître et appliquer. Au contraire, nous défendons l'idée que les lois de l'économie de marché sont des lois humaines, historiquement datées. Elles sont donc les produits de rapports concrets entre les hommes à l'occasion de la production de leur vie matérielle. Mais il faut se méfier aussi de ceux qui voient derrière chacun des grands principes de l'économie de marché (la propriété privée comme forme dominante de propriété, l'émancipation de la sphère économique par rapport au politique, la libre initiative, l'ouverture sur l'extérieur,...) la porte ouverte à la recolonisation en règle du pays. En somme, il s'agit d'éviter de tomber, à la fois, dans l'utopie du marché parfait, et dans celle de l'Etat parfait. Une politique économique saine peut parfaitement s'appuyer sur « la main visible » de l'Etat pour préserver les effets vertueux de la concurrence et de la compétitivité qui donnent à chaque agent économique l'occasion d'exprimer ses compétences, son savoir-faire, son talent, tout en évitant, autant que possible, le contrôle direct de l'activité par une Administration pesante, tatillonne et bloquante.

- Nous mesurons combien il est difficile de dissocier transition économique et transition politique, liberté économique et liberté politique, économie de marché et démocratie représentative. Une relation dialectique forte semble exister entre la citoyenneté, c'est-

1- Une grande économiste anglaise du siècle dernier, Joan Robinson, écrivait à propos de l'économie et des économistes : « Etudier l'économie, ce n'est pas chercher à acquérir un ensemble de réponses toutes prêtes à des questions économiques, c'est apprendre à ne pas se laisser induire en erreur par les économistes » -Préface à « L'accumulation du capital » de R. Luxembourg.

à-dire la reconnaissance des droits politiques et sociaux du citoyen, et la reconnaissance des droits économiques de ce même citoyen. De ce point de vue, l'histoire de l'Algérie contemporaine est certainement celle du double ratage de la transition politique vers la Démocratie, d'une part, et de la transition vers l'autonomisation de l'économie, d'autre part. En d'autres termes, nous n'avons réussi à libérer ni l'acteur politique qu'est le citoyen, ni l'agent économique porteur de potentialités productives que représente ce même citoyen

- Au-delà de ses principes généraux rappelés ici, il est clair que de nombreuses voies conduisent à l'économie de marché. Celle-ci peut prendre des formes différentes suivant les pays et les époques. Les systèmes d'économie de marché anglo-saxon, français, allemand, suédois, russe, chinois ou brésilien ont chacun des spécificités intimement liées à leur histoire, leur culture, leurs traditions. Les formes institutionnelles que prend l'économie de marché ne sont jamais les mêmes, d'un pays à l'autre. A nous de fournir l'effort d'inventivité nécessaire pour trouver notre propre voie. Inventivité et non pas imitation servile. Cela est encore parfaitement possible. Encore faut-il se résoudre à accepter la condition essentielle à la concrétisation de cet objectif : la fermeture définitive de la trop longue parenthèse de l'autoritarisme, facteur clé de perversion des « fondamentaux » de l'économie de marché.

## **Quelques références bibliographiques, non citées dans le texte, pour aller plus loin :**

- **M. Benchikh** (2003): *Algérie, un système politique militarisé* - Ed. L'harmattan.
- **S. Goumeziane** (2003): *Le pouvoir des rentiers* - Ed. Paris- Méditerranée/ EDIF2000, 2003.
- **D. Clerc** (2008) : Les principes théoriques du marché- Alternatives économiques/ L'économie politique- n°37- 2008/1
- **N. Grim** (2004): *L'économie algérienne otage de la politique* - Alger- Ed. Casbah.
- **N. Grim** (2012) : *Entrepreneurs, Pouvoir et Société en Algérie- Casbah Editions.*
- **A. Hadj-Nacer** (2011):

*La martingale algérienne- Réflexion sur une crise* - Alger- Ed. Barzakh.

- **M. Harbi** (1980): *Le FLN : Mirage et réalité- Des origines à la prise du pouvoir (1945-1962)* - Ed. j.a

**M. Joly** (1864): *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu*- Ed. Mentens- Bruxelles

- **M. OUCHICHI** (2014) : Les fondements politiques de l'économie rentière en Algérie- Ed. Déclit- Béjaïa
- **J.E. Stiglitz** (2003): *Quand le capitalisme perd la tête* - Paris- Ed. Fayard
- **L. Talha** (2001): *L'économie algérienne au milieu du gué : le régime rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle* in : « Où va l'Algérie » ? E. Karthala/IREMAM